



REGLEMENT PROVISoire SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION

ENDURO « VINTAGE » 2019

Règlement particulier de l'épreuve

Sommaire

ARTICLE 1 : DÉFINITION

- 1.1 : Organisation
- 1.2 : Programme de l'épreuve
- 1.3 : Comité d'honneur
- 1.4 : Comité d'organisation
- 1.5 : Secrétariat
- 1.6 : officiels

ARTICLE 2 : RECONNAISSANCES

ARTICLE 3 : MACHINES ADMISES

Spécifications techniques particulières

ARTICLE 4 : PILOTES

Conditions d'admission des pilotes

ARTICLE 5 : CHARGÉS DES RELATIONS AVEC LES PILOTES

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS

- 6.1 : Demandes d'engagement
- 6.2 : Assurance des Pilotes Etrangers
- 6.3 : Forfait – Annulation

ARTICLE 7 : VÉRIFICATIONS

- 7.1 : Accueil des pilotes
- 7.2 : contrôles

ARTICLE 8: DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 9 : PARC DE STATIONNEMENT ET DE TRAVAIL

ARTICLE 10 : PUBLICITÉ

ARTICLE 11 : CLASSEMENT

ARTICLE 12 : PRIX

Art. 1 – DÉFINITION

Le présent texte complète les règlements fédéraux des courses sur sable et le règlement particulier de l'épreuve.

1.1 : ORGANISATION

L'Enduropale du Touquet Pas-de-Calais Organisation (ETO), la Ville du Touquet Paris-Plage, ses services techniques municipaux et le Touquet-Paris-Plage Tourisme, organisent une épreuve motocycliste internationale d'endurance Tout Terrain, dénommée « 5^{ème} Enduro VINTAGE », dans le cadre général de l'ENDUROPALE, QUADURO du TOUQUET – PAS de CALAIS.

Cette 5^{ème} édition se disputera le vendredi 1er février 2019, sous la forme d'une épreuve Enduropale VINTAGE composée de deux manches de 30 min, un pilote, une moto dont le millésime est inférieur ou égal à 1990.

1.2 : PROGRAMME DE L'EPREUVE

15 octobre 2018 : ouverture des engagements

27 décembre 2018 à 23h59 : clôture des engagements à droits minorés (+30€)

24 janvier 2019 à 23h59 : clôture des engagements et arrêt des remboursements, quel que soit le motif

Tarif d'engagement : Tarifs d'engagement : **150€ en ligne** par CB uniquement, jusqu'au 27 décembre 2018, puis **180€** après cette date. Frais annulation 25€

Programme :

Jeudi 31 janvier 2019

14h00 : Ouverture du parc de stationnement – bd Sabine / avenue Jean Bart

14h00-18h30 : Vérifications techniques et administratives au Centre Tennistique Pierre de Coubertin

Vendredi 1^{er} février 2019:

13h00 : Ouverture du parc fermé –parking du Palais des Congrès

13h30 : Briefing

13h40 : Traversée de la ville en convoi

14h00/14h30 : 1^{ère} manche

16h00/16h30 : 2^{ème} manche – fin de course

16h45 : Podium Conseil Départemental du Pas-de-Calais – front de mer

18h00 : Fermeture et évacuation du parc de travail

19h00 : Remise des prix à la salle des Quatre saisons, av de l'hippodrome

1.3 : COMITÉ D'HONNEUR

Lilyane LUSSIGNOL Maire du Touquet – Présidente de l'Office du Tourisme du Touquet-Paris-Plage

Daniel FASQUELLE Député du Pas-de-Calais

Jean-Claude LEROY Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Frédéric SCHOTS Président de la Ligue Motocycliste Régionale des Flandres

1.4 : COMITÉ D'ORGANISATION

E.T.O, La Ville du Touquet, ses services techniques, le Touquet-Paris-Plage Tourisme

Président ETO

David HAUQUIER

Président d'honneur

Bernard BAUDOUX

Vice-président

Philippe FLAMENT

Directeur sportif

David HAUQUIER

Direction Logistique générale

Jean-René DELCROIX, assisté de Aurore PRUDHOMME

Responsable logistique sportive

Jean François HANOT

Responsable commissaires

Erick POTEAUX

Responsable concurrents & vérifications techniques et administratives : Michel AUBRY

Responsable presse/communication/partenaires

Cécile FRANCOIS, et le Service Evènements de
Touquet-Paris-Plage Tourisme : Justine POUILLE,
Virgile DESAUNOIS

1.5 : SECRÉTARIAT

Service Evènements, Touquet-Paris-Plage Tourisme.
Place de l'Hermitage F 62520 LE TOUQUET
Tel: +33 (0)3 21 06 82 12 Fax : +33 (0)3 21 06 72 17
serviceevenements@letouquet.com / www.enduropaledutouquet.fr

1.6 : OFFICIELS

Directeur de Course : Gérard BRONDY
Directeurs de course adjoints : Sébastien FOURNIER, Marty LAMOUREUX, Frédéric SCHOTS
Membres du Jury : Pierre LETEVE, Patrick STADLER
Délégué : Jean-Paul MEILLER
Responsable Technique : Serge TISON
Président de commission : Patrick LAMOUREUX
Responsable voie des stands : Philippe BOURRIER
Secrétaire administratif : Marty LAMOUREUX

Art. 2 - RECONNAISSANCES

Tout concurrent (même potentiel) ou membre de son team qui serait surpris, quelle que soit la période de l'année, à circuler avec un engin à moteur dans le massif dunaire ou les plages du littoral dans sa globalité, **sera exclu pour 2 ans de l'épreuve** (en plus des peines encourues suite aux procès-verbaux dressés par les autorités compétentes et la F.F.M.) et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Art. 3 - MACHINES ADMISES

Sont admises conformément aux règlements FFM, les motos d'enduro et de cross dont le modèle a un millésime inférieur ou égal à 1990. Des contrôles seront effectués aux vérifications techniques. Toute moto ne correspondant pas aux normes de la course sera interdite de participation et aucun remboursement ne sera effectué.

La présence d'une **béquille** amovible sur la machine **est obligatoire au moment des vérifications techniques** pour la mise en place de la moto dans le parc fermé. **Elles devront ensuite être déposées pour la course.**

En dehors du parc fermé, l'organisation n'est pas responsable des éventuels vols de motos. Le pilote détient l'entière responsabilité de sa machine et est tenu de ne pas l'abandonner sans surveillance sur la piste.

Art. 4 - PILOTES

Le nombre maximum de machines engagées est fixé à :

- 500

Course de motos ouverte aux pilotes âgés de 18 ans minimum au jour de l'épreuve.

Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote qu'il estimerait ne pas correspondre à son image, ou à celle du « 5^{ème} **Enduro VINTAGE** » ou encore qu'il estimerait porter atteinte à ses intérêts sportifs ou commerciaux.

Art. 5 - CHARGÉS DES RELATIONS AVEC LES PILOTES

VINTAGE

David HAUQUIER / Michel AUBRY

concurrent-enduropale@letouquet.com / david.hauquier@letouquet.com

www.enduropaledutouquet.fr

Art. 6 - ENGAGEMENTS

6.1 : DEMANDES D'ENGAGEMENTS

• Toute personne qui désire participer au « 5^{ème} Enduro VINTAGE » doit s'inscrire sur www.enduropaledutouquet.fr ou ffm.engage-sports.com.

Pour les pilotes non français, hors Union Européenne, le pilote devra se présenter muni d'une autorisation de sortie pour : « Le 5^{ème} Enduro VINTAGE », délivrée par leur fédération.

Les pilotes ayant souscrits une licence une manifestation n'ont pas le besoin de se munir de cette autorisation.

• La demande d'engagement ne sera acceptée et effective que si elle est accompagnée des droits d'inscription. L'inscription en ligne est obligatoire.

• l'attribution des numéros se fera à la discrétion de l'organisateur.

Pour toute question concernant les demandes d'engagement: concurrent-enduropale@letouquet.com

L'attribution d'un numéro est strictement personnelle et il ne peut être transmis.

Les engagements et numéros de dossards seront attribués mi-janvier

La licence « une manifestation » peut être souscrite en ligne (à compter du 1^{er} Janvier 2019) jusqu'à 72H avant le début de l'épreuve sur le site Internet de la FFM à l'adresse : <http://licencesunemanifestation.ffmoto.net>

En pareil cas, le pilote doit scanner son certificat médical et régler le montant de la licence par CB.

Le certificat médical doit être daté de moins d'un an et mentionner que le titulaire ne présente pas « *de contre-indication clinique à la pratique du sport motocycliste y compris en compétition* ». L'utilisation du certificat médical type est fortement recommandée, il est disponible sur www.enduropaledutouquet.fr. Tout certificat médical non valide empêchera la prise de licence.

Le tarif de la Licence « une manifestation » (LJA1) est de 60€ si elle est souscrite en ligne.

ATTENTION : toute licence délivrée sur place, le jour des contrôles administratifs, sera majorée de 10€.

Le règlement de la licence se fera en espèces ou par carte bancaire le jour des vérifications.

Le certificat médical doit être daté de moins d'un an et mentionner que le titulaire ne présente pas « *de contre-indication clinique à la pratique du sport motocycliste y compris en compétition* ». Aucun certificat médical ne sera délivré sur place. (L'adresse de médecins locaux sera communiquée)

ATTENTION : Les titulaires de licence NPH ne seront pas acceptés puisqu'il s'agit d'une course de masse. Aucune licence une manifestation ne leur sera délivrée.

Nota : les licences UFOLEP ne sont pas acceptées pour cette épreuve.

6.2 : ASSURANCE DES PILOTES ETRANGERS

☐ Pour les concurrents étrangers, membres d'une fédération affiliée à la F.I.M Europe

Le pilote de nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne (ainsi que de la Suisse, l'Andorre et le Liechtenstein) titulaire d'une licence délivrée par la FFM bénéficie des mêmes garanties en assurance qu'un pilote de nationalité française et Monégasque.

Toutefois, la garantie des frais médicaux n'intervient qu'en complément du régime de sécurité sociale français (cette disposition, qui peut aussi avoir son importance dans le cas d'un pilote français qui ne bénéficierait d'aucune couverture sociale, doit faire l'objet d'une information précise). Ainsi, l'assureur ne remboursera que les frais non pris en charge normalement par la sécurité sociale française pour les personnes ne possédant pas de régime de sécurité sociale ou de son équivalent pour les étrangers, ce qui peut avoir des conséquences financières très importantes, notamment dans le cas d'une hospitalisation. Cependant, l'assureur propose une garantie facultative pour les licenciés, français ou étrangers, n'étant affiliés à aucun régime de sécurité sociale.

☐ Seuls les pilotes étrangers membres d'une fédération affiliée à la F.I.M Europe (ainsi que la Suisse, l'Andorre et le Liechtenstein) auront la possibilité de souscrire une Licence « une manifestation » pour « Le 5^{ème} Enduro VINTAGE ».

☐ Pour les concurrents étrangers dont la fédération n'est pas affiliée à la F.I.M Europe.

Ils devront tous être munis d'une licence F.I.M. (Fédération Internationale de Motocyclisme), SANS AUCUNE

Règlement Enduro Vintage 2019 - Version du 31 oct 2018

EXCEPTION et de l'autorisation de sortie pour cette épreuve de leur Fédération Nationale reconnue par la FIM.

6.3 : FORFAIT – ANNULATION

Seuls les forfaits signalés directement sur la plateforme internet <https://ffm.engage-sports.com> jusqu'au 24/01/2019, donnera lieu au remboursement des droits d'engagement, seuls 25 € seront retenus pour les frais de dossier.

Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué, pour quelque raison que ce soit, y compris les cas de force majeure.

L'annulation ou le non départ du « **5ème Enduro VINTAGE** », pour quelque motif que ce soit, et de manière non exhaustive, non obtention et/ou retrait des agréments fédéraux, des autorisations de passage, troubles politiques rendant impossible le maintien de la manifestation, défection financière rendant impossible l'organisation technique et sportive de l'épreuve, conditions climatiques, sera considéré comme un cas de force majeure.

Dans cette hypothèse, l'organisateur ne sera redevable envers les concurrents d'aucun remboursement ni indemnités de quelque nature que ce soit.

Art. 7 – VÉRIFICATIONS

7.1 ACCUEIL PILOTES :

Les laissez-passer et les bracelets seront remis à l'accueil « concurrents » situé au centre tennistique « Pierre de Coubertin », parking minute avenue du Château, face au rond-point des sports.

Les accès aux parcs ne se feront que sur présentation des laissez-passer collés sur le parebrise et du bracelet fixé et serré au poignet.

Aucun bracelet supplémentaire ne pourra être fourni à l'équipe du concurrent.

Les plaques et dossards sont fournis par l'organisation

À l'issue des vérifications, les motos disposent de 10' pour se rendre directement au parc fermé. Tout retard sera pénalisé de 1 minute pour chaque minute de retard.

Parc fermé :

Enduropale VINTAGE : Un parc fermé spécifique sera installé.

7.2 - CONTROLES ADMINISTRATIFS

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

- Carte d'identité ou passeport.
- Pour les concurrents français, Licence compétition annuelle 2019 ou licence « une manifestation ».
- Pour les concurrents étrangers, présentation de la Licence FIM EUROPE ou FIM 2019 délivrée par leur Fédération d'origine accompagnée de l'autorisation de sortie « Start Permission » pour courir à l'Enduropale ou licence « une manifestation » délivrée par la FFM.

Les originaux de tous les documents doivent être présentés.

LES DÉCLARATIONS DE PERTE OU DE VOL ET LES PHOTOCOPIES NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

Art. 8 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se disputera en deux manches de 30min le vendredi 1^{er} février 2019

Un parc fermé spécifique sera installé dans le parc du palais des Congrès.

Le circuit emprunté pour l'Enduro Vintage mesure 5,5 kms.

Chronométrage :

Les chronométrateurs compteront le nombre de tours effectués par chaque concurrent et le classement final sera établi suivant le nombre de tours complets effectués et l'ordre de passage dans le dernier tour, sur la ligne d'arrivée.

Art. 9 – PARC DE STATIONNEMENT ET DE TRAVAIL

Un parking pour les assistances « VINTAGE » sera mis en place, sur le front de mer. L'assistance ne pourra avoir lieu que dans ce parc, et entre les deux manches.

Ce parc accueillera exclusivement les véhicules d'assistance des motos en course (un seul véhicule d'assistance par concurrent). Par véhicule, on entend une longueur comprise entre 4 et 7m. Tout véhicule de plus de 7m sera censé assister plusieurs machines et devra apposer sur son pare-brise au moins 2 vignettes "assistance". L'accès est strictement réservé aux véhicules munis de vignette spécifique, collée sur le pare-brise du véhicule ; Cet autocollant sera remis à l'accueil concurrent au centre tennistique.

L'accès au parc ne se fera qu'avec les bracelets fixés au poignet, serrés et fermés. Les bracelets seront remis lors des vérifications administratives au Tennis.

Aucun bracelet d'assistance ou panneuteur ne sera délivré à un mineur de moins de 16 ans sauf pilotes.

Cette procédure a pour but de diminuer le nombre de personnes dans le parc de stationnement et de travail et ainsi d'améliorer les conditions de sécurité pour tous les concurrents. Toute personne à l'intérieur du parc de stationnement et de travail qui ne sera pas porteuse du bracelet délivré par l'organisation sera exclue de ce dernier. Tout refus d'obtempérer pourra entraîner la disqualification du (des) pilotes assistés.

Chaque concurrent bénéficiera d'un espace de 3mx3m et ne pourront accéder à pied que 2 mécaniciens et un panneuteur accrédités munis de leur matériel (extincteur visé lors des vérifications et tapis environnemental, conformes aux règles FFM) et de jerricans de 20 litres maximum. A chaque sortie du parc de stationnement, les pilotes devront présenter leur bracelet pour contrôle.

L'assistance se fait entre les deux courses. Pendant les manches, tout pilote qui rentrera dans le parc de stationnement et de travail se verra mis hors course.

Le concurrent devra quitter l'espace au plus tard à 18h le vendredi 1^{er} février

Art. 10 - PUBLICITÉ

Nous attirons votre attention, et vous rappelons que, conformément aux lois N° 75-616 du 09/07/1976 et N° 91-32 du 10/01/1991, toute forme de communication sur le tabac et l'alcool est interdite sur le territoire français.

Le dossard et les plaques ne peuvent être découpé(e)s et/ou modifié(e)s.

Tout pilote qui aura occulté et/ou modifié une publicité organisation se verra refuser le départ. Un contrôle des dossards et des plaques sera fait à l'entrée du parc fermé par des officiels. Tout concurrent qui aura découpé ou modifié son dossard et/ou sa plaque se verra interdire le départ.

Si la constatation de la non-conformité a lieu après le départ, le concurrent se verra infligé une amende de 1000 €

Les dossards officiels devront être impérativement portés et visibles pendant toute la durée de l'épreuve y compris les cérémonies protocolaires (podium, conférence de presse d'arrivée etc..),

Si un concurrent ne garde pas les dossards parfaitement visibles, durant ces cérémonies, sa prime d'arrivée (lots) sera supprimée.

Dans le cas où un pilote souhaiterait intégrer dans le flockage de son maillot personnel les éléments du dossard officiel, il devra respecter intégralement le cahier des charges fourni par l'organisation sur le positionnement, la couleur et les dimensions. **Le BAT est à envoyer pour validation avant impression sur serviceevenements@letouquet.com**

Liste des publicités de l'organisation :

1. Plaque frontale obligatoire
2. 2 plaques latérales obligatoires.
3. Dossard de numéro, obligatoire.

Toute opération promotionnelle ou publicitaire de quelque nature que ce soit et toute opération de communication ou de relation publique pendant ou faisant référence à l'épreuve, toute opération utilisant l'image et l'appellation de l'épreuve, de même que l'utilisation de films, vidéos et photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisateur et sera soumise à droits à régler auprès de l'organisateur, sous peine de poursuites.

La diffusion d'images, par tout moyen et sur tout support, pendant la course est strictement interdite, même dans un cadre non commercial sauf autorisation expresse de l'organisateur. Cette disposition fera l'objet de poursuites en cas de non-respect.

En participant à la course, le concurrent accepte expressément que l'organisation ou ceux qu'elle a délégué, utilisent et diffusent les images le représentant ou sur lesquelles il apparaîtrait, photographies, vidéos, programmes TV, par voie hertzienne, les réseaux filaires (câble, FTTx, ADSL), par satellite, IPTV, ainsi que via internet réseaux sociaux, les réseaux mobiles et par tout procédé ou support au choix de l'Organisateur tels que VOD, Replay, quels que soient les terminaux de visualisation et quelles que soient les normes permettant la diffusion d'images fixes ou animées et les fonctionnalités des éventuels systèmes de contrôle d'accès utilisés.

L'organisation ne saurait être tenue responsable de la perte de caméras embarquées ou tout autre matériel sur le circuit pendant la course.

Art. 11 - CLASSEMENT

Affichage des résultats :

Les classements scratch seront affichés après validation du jury à l'Aqualud puis disponibles sur www.enduropaledutouquet.fr

1 classement sera réalisé:

- Classement Scratch : 1er, 2ème et 3ème Scratch
- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} V1 (machine mono amortisseur avec modification du diamètre de fourche)
- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} V2 (machine mono-amortisseur avec diamètre de fourche d'origine)
- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} V3 (machine bi-amortisseur et cantilever)

Art. 12 - PRIX

Pas de prix en numéraire.

Le vainqueur gagne un engagement pour l'Enduro Vintage 2020